Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20261117-2026094-DE

MAIRIE DE BERRIC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18

Le 17 novembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie de Berric sous la présidence de Michel GRIGNON, suivant convocation transmise le jeudi 12 novembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BODIN LEMOINE Stéphanie, CADORET Géraldine, COUSSEMACQ Mathilde, CROIX Valérie, FRAGNAUD Hélène, GRIGNON Michel, GRIJOL François, JUBIN Sophie, KERVICHE Soazic, LE BARILLEC Joël, LE PIRONNEC Gilles, MASSON Pascal, SEKLI Jonathan, TOUBLANT Alexia
Excusé ayant donné procuration : CAREIL Larissa à FRAGNAUD Hélène, POIRE Yves à CROIX Valérie, RAULT Lucien à SEKLI Jonathan, TAVERNIER Jean-Sébastien à COUSSEMACQ Mathilde
Absents : LUHERNE Vincent

Secrétaire de séance : COUSSEMACQ Mathilde

2026-094 - BAD'A PART : SUBVENTION 2026

Rapporteur : JUBIN Sophie

L'adjointe aux finances présente au Conseil municipal les propositions de la commission Finances et Ressources pour l'attribution des subventions aux associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une subvention à l'association Bad'A Part d'un montant de 150€ au titre de l'année 2026.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 17 novembre 2026

La présidence de séance,
Michel GRIGNON

Le secrétariat de séance,
Mathilde COUSSEMACQ

MAIRIE DE BERRIC 56 (Morbihan)